

ACCES A LA VOIE PROFESSIONNELLE DE PREPARATION DU DIPLOME DE
NOTAIRE

PHASE D'ADMISSION

LISTE RECTIFICATIVE

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre,

En application du Décret n°73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire modifié.

En raison d'un dysfonctionnement informatique, le dossier de candidature de Madame Méлина GANIS, a été supprimé de la liste des candidatures.

La commission nationale de sélection, qui a constaté cette erreur, a accepté de siéger à nouveau pour examiner ce dossier.

Après délibération de la commission nationale de sélection et sous réserve pour la candidate, de justifier du diplôme requis au jour de l'inscription définitive, a été déclarée admise :

NOM	PRENOM
GANIS	Méлина

Le Président de la Commission Nationale de Sélection Monsieur le Professeur
Hubert BOSSE-PLATIERE

